

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Travail de jour à deux équipes (art. 23 LTr)**

- Imprimerie Marsens Lausanne, 1001 Lausanne 1  
imprimerie  
10 ho  
27 décembre 1999 au 30 décembre 2000
- Roulements Miniatures SA, 2504 Bienne 6  
départements meulage et tournage CNC, département montage  
100 ho, 10 f  
17 janvier 2000 au 18 janvier 2003 (renouvellement)
- Nivarox-Far SA, 2400 Le Locle  
centre de production de Saint-Imier: roulage, meulage et soudage de sondes  
et de stylets  
3 ho, 5 f  
3 janvier 2000 au 4 janvier 2003 (renouvellement)
- Seba Aproz SA, 1951 Sion  
groupe d'embouteillage PET  
30 ho, 6 f  
10 janvier 2000 au 11 janvier 2003 (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

---

## **Permis concernant la durée du travail octroyés**

---

### **Déplacement des limites du travail de jour**

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 10, al. 2, LTr)

- Progin SA, 1630 Bulle  
tôlerie industrielle (pliage et découpage)  
8 ho  
22 novembre 1999 au 25 novembre 2000  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Frédéric Piguet SA, 1348 Le Brassus  
usinage d'ébauches et CNC, Le Sentier, 17, rue G.-H. Piguet  
3 ho, 2 f  
15 novembre 1999 au 18 novembre 2000 (renouvellement)

### **Travail de jour à deux équipes**

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 23, al. 1, LTr)

- Henri Girod SA, 2738 Court  
Ateliers de décolletage et de reprises  
16 ho, 6 f  
10 janvier 2000 au 11 janvier 2003 (renouvellement)
- MEA Mécanique et électronique appliquées SA, 1914 Isérables  
automates d'assemblage et de taillage  
2 ho, 10 f  
29 novembre 1999 au 30 novembre 2002 (renouvellement)
- Uni Sim SA, 1110 Morges  
atelier mécanique, machines CNC  
6 ho  
22 novembre 1999 au 23 novembre 2002 (renouvellement)

### **Travail de nuit et travail à trois équipes**

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, et 24, al. 2, LTr)

- Roger Meylan SA, 1143 Apples  
Décolletage et fraisage  
24 ho  
9 janvier 2000 au 11 janvier 2003 (renouvellement)
- Manufacture de boîtes de montres MRP SA, 2942 Alle  
Usinage CNC  
5 ho  
6 décembre 1999 au 8 décembre 2001 (renouvellement)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Henri Girod SA, 2738 Court  
Ateliers de décolletage et de reprises  
5 ho  
10 janvier 2000 au 11 janvier 2003 (renouvellement)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

- Miserez SA, 2726 Saignelégier  
Usinage CNC  
6 ho  
8 novembre 1999 au 9 novembre 2002 (renouvellement)

### **Travail du dimanche**

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 19 LTr)

- Febex SA, 1880 Bex  
Laboratoire de contrôle  
1 ho  
21 novembre 1999 au 23 novembre 2002 (renouvellement)

### **Travail continu**

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 25, al. 1, LTr)

- F.J. Burrus SA, 2926 Boncourt  
Ligne de fabrication „Japon,,  
20 ho  
12 décembre 1999 au 14 décembre 2002 (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

18 janvier 2000

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.01.2000
Date	
Data	
Seite	158-160
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 172

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.